## Dessous-de-table et location : la mise au point de la FNAIM

Un article publié dans le quotidien Le Parisien paru ce jour, intitulé « A louer : appartement... contre dessous-de-table », laisse à penser que la pratique qui consiste à verser un « bakchich » à un agent immobilier pour obtenir une location est devenue monnaie courante.

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) condamne, s'il est avéré, ce procédé inacceptable. Elle refuse cependant que toute une profession soit caricaturée par la mise en exergue des écarts de quelques-uns.

Cela illustre bien l'urgence de réformer la législation qui encadre les intermédiaires immobiliers.

## Cette réforme doit aboutir :

- au renforcement des exigences en matière de compétences et de formation;
- à la création d'un code de déontologie qui s'impose à tous les professionnels;
- à une solution alternative à la voie judiciaire ;
- à la mise en place d'un système disciplinaire propre à l'ensemble des professionnels, apte à appréhender et sanctionner effectivement les mauvais comportements;
- à la création d'un Conseil national des professions immobilières.

La FNAIM et l'UNIS ont déjà fait part au nouveau Garde des Sceaux, Christiane TAUBIRA, de leur projet de réforme et affirment leur volonté d'aboutir au vote d'un texte de loi dans les plus brefs délais.



## LA FNAIM EN BREF

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.

## **CONTACTS PRESSE**

Emmanuelle Savoy – Tél.: 01 44 20 77 31 / 49 / 97 Email: <a href="mailto:communication@fnaim.fr">communication@fnaim.fr</a> Amandine Pesqué – Tél.: 01 40 41 56 17 Email: <a href="mailto:amandine.pesque@golinharris.com">amandine.pesque@golinharris.com</a>